



2016-06-083-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

nomenclature: 7.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

OBJET: POLE DE SERVICES « ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN » TARIFS DES LOCATIONS ET CHARGES

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



2016-06-083-DGS - POLE DE SERVICES ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN – TARIFS DES LOCATIONS ET CHARGES

Monsieur le Maire rappelle,

Lors de la création de l'Espace Technologique Jean Bertin en 2006, l'objectif était de proposer, par le biais du Pôle de Services, un certain nombre de services en direction des entreprises du lotissement Bertin mais aussi de la zone industrielle.

Ce Pôle de Services réunit plusieurs structures :

- Le restaurant inter-entreprises « L'EOLE » alliant à la fois l'économie et le social en proposant aux entreprises de se restaurer tout en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi ou des personnes sans qualification.
- L'entreprise ITEMS (Initiative Tarnosienne Entreprise à modèle Solidaire), entreprise d'insertion gérée par le Foyer de Jeunes Travailleurs Tarnosiens dont l'activité porte sur le ménage et l'entretien des espaces verts et des bâtiments.
- L'aide à la création d'entreprise avec la couveuse, la pépinière et l'hôtel d'entreprises.

Dans ce cadre, la commune de Tarnos propose la location de bureaux dont les tarifs sont fixés en fonction des spécificités de chaque structure ainsi que la location de salles de réunion.

A ce jour, 6 entreprises sont logées en pépinière, 3 en hôtel d'entreprises et 4 en location générale.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer ces tarifs pour les raisons suivantes :

- l'évolution des loyers en fonction de l'indice de référence des loyers et de l'indice des loyers commerciaux
- la demande de la Mission Locale d'intégrer les locaux du Pôle de Services dans le cadre de leur collaboration avec les entreprises présentes sur le lotissement et avec le Foyer des Jeunes Travailleurs qui va y être reconstruit
- la prise en compte des nouvelles conditions du bail commercial avec le restaurant Inter-entreprises « L'EOLE »
- l'harmonisation des tarifs pour les entreprises en location générale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°2010-01-04-ST en date du 12 janvier 2010 relative à la révision des loyers des bureaux du Pôle de Services ;

Considérant l'indice de référence des loyers et l'indice des loyers commerciaux du 4ème trimestre 2015, publiés par l'INSEE.

**DELIBERE**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

FIXE les loyers du Pôle de Services comme suit :

PÉPINIÈRE :

- année d'entrée en pépinière : 6,40 € HT par m² et par mois
- années suivantes : + 15 % par an à la date anniversaire d'entrée en pépinière

HÔTEL D'ENTREPRISES :

- année 2016 : 12,80€ HT par m² et par mois + 3,00 € HT(local de stockage) par m² et par mois
- années suivantes (au 1^{er} janvier) : augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

LOCATION GÉNÉRALE :

	Montant 2016 HT par m ² et par mois	Années suivantes
Restaurant Inter-entreprises « L'EOLE »	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
SCIC Interstices	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx (CBE)	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
TEC GE COOP	4,27 €	augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
MISSION LOCALE	Gratuit	Gratuit
ITEMS	Bureau	4,27 €
	Atelier	4,27 €
		augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux
		augmentation en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux

FIXE le coût des charges locatives mensuelles à 4,00 € le m² pour les entreprises en pépinière et en hôtel d'entreprises

DIT que le restaurant Inter-entreprises « L'EOLE », la SCIC Interstices, le CBE, TEC GE COOP et la Mission Locale des Landes sont exonérés des charges locatives.



DIT que la tarif de location des salles de réunion reste inchangé (avec une possibilité de location à la demi-journée):

	Montant 2016 - HT par jour
Salle n°1	150,00 €
Salle n°2	100,00 €

DIT que ces montants entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2016

DIT que les sommes seront inscrites chaque année au budget

Vote: 27

Pour: 25

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

M. le Maire et M. Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 1^{er} juillet 2016

Le Maire

